



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1163

Lyon 4e - Square St Euchèr - 68 rue Eugène Pons – Approbation d’une convention financière entre la Ville de Lyon et le Syndic SAGI-TER à titre de participation financière à l’étude structurelle du mur mitoyen avec la copropriété le Jardin St Euchèr – Opération n° 60023849 , AP n° 2021-2, programme 20012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1163 - LYON 4E - SQUARE ST EUCHER - 68 RUE EUGENE PONS
– APPROBATION D’UNE CONVENTION FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE SYNDIC SAGI-TER A
TITRE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L’ETUDE
STRUCTURELLE DU MUR MITOYEN AVEC LA
COPROPRIETE LE JARDIN ST EUCHER – OPERATION N°
60023849 , AP N° 2021-2, PROGRAMME 20012 (DIRECTION
DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d’équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 ».

Par délibération n° 2021/682 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote de l’opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » et l’affectation d’une partie de l’AP n° 2021-2, programme n° 20012, pour un montant de 5 000 000 €

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l’actualisation des autorisations de programme dans le cadre du plan d’équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20012.

La Ville de Lyon est propriétaire d’une parcelle de 391m² sise 68, rue Eugène Pons à Lyon 4^{ème}.

Ce terrain, aménagé en jardin public dénommé St Euchèr, appartenant à la Ville de Lyon, est mitoyen à d’autres propriétés privées, tel que cela ressort du procès-verbal de reconnaissance des limites dressé par le cabinet Operandi, géomètre expert, le 15 janvier 2020.

Une étude structurelle du mur mitoyen à la copropriété « Le jardin St Euchèr » sise 68, rue Eugène Pons à Lyon 4^{ème} (représentée par le syndic de copropriété SAGI-TER) doit être réalisée car il présente des fissures et un bombement.

A ce titre, l’article 655 du code civil prévoit que les dépenses relatives à l’entretien d’un mur mitoyen - auxquelles peuvent être assimilés les travaux de réparation - sont réparties pour moitié entre chacun des copropriétaires.

En conséquence, la Ville de Lyon doit prendre à sa charge financièrement la moitié de l’étude sur le mur mitoyen séparant le square St Euchèr et la copropriété, sise 68 rue Eugène Pons à Lyon 4^{ème}. Le montant de cette dépense pour la Ville de Lyon est estimé à 834 € maximum et sera prélevé sur les crédits prévus sur l’opération n° 60023849 dont le montant reste inchangé.

La convention, jointe au rapport, a pour objet de définir les conditions de participation financière de la Ville et les modalités de versement de ladite participation.

Vu le code civil ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, n° 2021/682 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la copropriété du 68 rue Eugène Pons à Lyon 4^{ème}, représentée par le Syndic SAGI-TER (sis 68 rue Mercière à Lyon 2^{ème}), à titre de participation financière à l'étude structurelle sur le mur mitoyen, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, soit 834 € maximum, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon sur l'opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » dont le montant reste inchangé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET